



## ETANGS CAMARGUAIS Tour du Valat (13 – Bouches du Rhône)

<b>Surface des marais étudiés</b>	<i>Marais du Verdier : 120 ha</i>	
<b>Propriétaires du site (agents référents contactés)</b>	<i>Tour du Valat, Virginie MAUCLERT (mauclert@tourduvalat.org)</i>	
<b>Source des données</b>	<b>Transmises<sup>1</sup></b>	<i>0 données</i>
	<b>Produites<sup>2</sup></b>	<i>14 données</i>
<b>Nombre d'ouvrages bancarisés<sup>3</sup> par rapport au nombre d'ouvrages connus<sup>4</sup></b>	<i>14 ouvrages bancarisés sur 14 ouvrages connus</i>	
<b>Nombre d'UHC</b>	<i>Niveau 1 : 1 UHC</i>	
	<i>Niveau 2 : 4 UHC</i>	
<b>Nombre d'ouvrages prioritaires par secteur</b>	<b>Grau-lagune</b>	} <i>Pas d'ouvrage prioritaire par le PLAGEPOMI 6 ouvrages prioritaires d'après la DCSMM<sup>5</sup></i>
	<b>Marais périphériques</b>	
	<b>Tributaires</b>	

<sup>1</sup> Données connues transmises par le propriétaire, ici la Tour du Valat.

<sup>2</sup> Données créées lors de la visite terrain en juin 2022 avec le gestionnaire (Association des marais du verdier) et le propriétaire (Tour du Valat).

<sup>3</sup> Données intégrées au référentiel. Elles peuvent comprendre à la fois des données transmises et des données produites.

<sup>4</sup> Certains ouvrages étaient déjà intégrés au référentiel et d'autres étaient inexistantes lors des visites terrain.

<sup>5</sup> D'après l'étude MRM : RIVOALLAN D., BLANC M., LAMBREMON J., 2021. Potentialités de colonisation des lagunes par les poissons migrateurs. Campagne d'Études 2020. Association Migrateurs Rhône Méditerranée. 102 p.

Sur les cartes ci-dessous, vous trouverez un numéro de type « ROE000000 ». C'est un identifiant unique attribué à chaque ouvrage lors de sa création.

## Carte des ouvrages intégrés au ROE : secteur Marais du Verdier



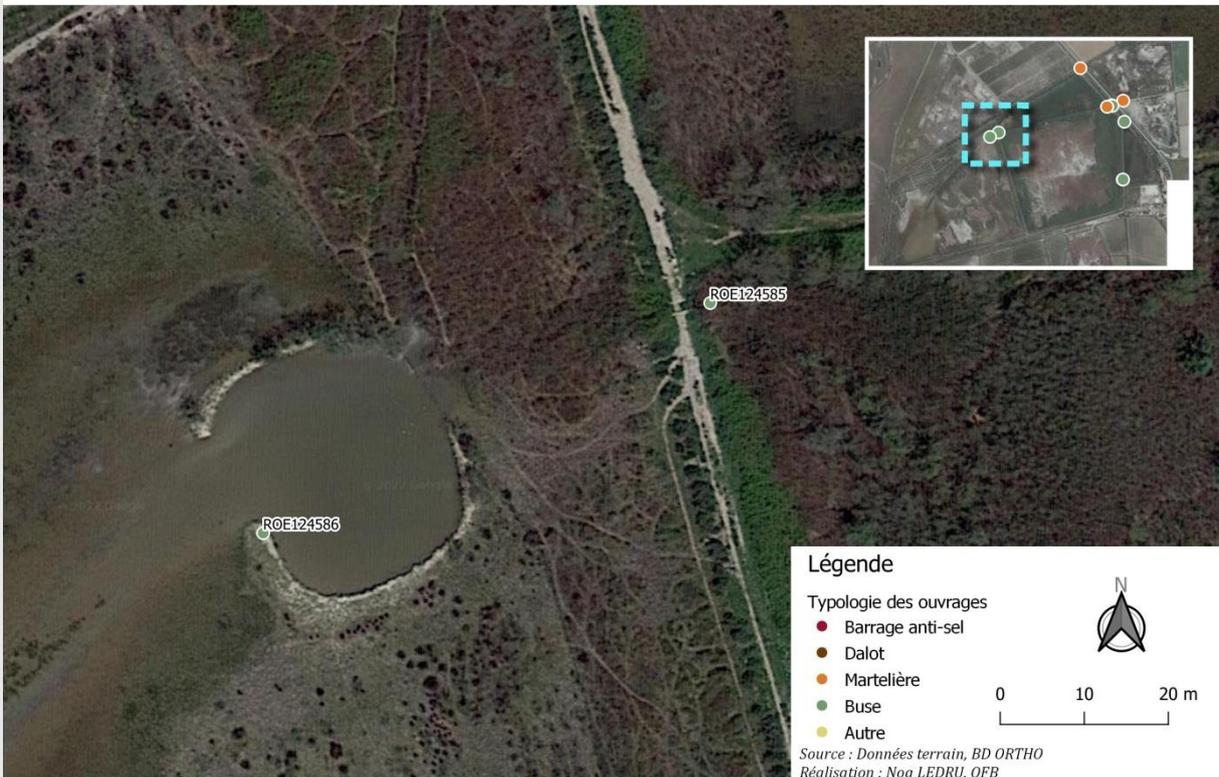
## Carte des ouvrages intégrés au ROE : secteur Marais du Verdier



## Carte des ouvrages intégrés au ROE : secteur Marais du Verdier



## Carte des ouvrages intégrés au ROE : secteur Marais du Verdier



# LES OUVRAGES AU RÉFÉRENTIEL DES OBSTACLES A L'ÉCOULEMENT (ROE)

Tableau caractérisant les ouvrages référencés au ROE avec leur gestion quand elle est connue<sup>6</sup> :

Secteur	Identifiant ROE	Nom d'ouvrage	Type d'ouvrage	Objectif de gestion	Période d'ouverture / fermeture	Commentaire
Verdier	ROEI24575	Verdier B1	Buse	Irrigation	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral	Sert à alimenter les Marais du Verdier par le canal d'irrigation du Sambuc (pompage sur le Rhône) depuis 2021
Nord Palunette	ROEI24576	Palunette M1	Martelière	Biodiversité - avifaune	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral (mars à juillet)	Mise en eau Palunette au printemps pour favoriser la reproduction des oiseaux paludicoles (viser une hauteur d'eau de 40 cm de mars à juillet puis laisser s'évaporer)
Nord Palunette	ROEI24577	Verdier M1	Martelière	Irrigation	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral	Peut servir à la vidange en direction de l'Egout du Cazeau au Nord du site
Nord Palunette	ROEI24578	Palunette B2	Buse	Irrigation	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral	
Palunette	ROEI24579	Palunette B1	Buse	Irrigation	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral	Buse d'entrée sur secteur de la Palunette
Les Enganes / La Palunette	ROEI24580	Enganes M1	Martelière	Irrigation	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral	Ouvrage initialement prévu pour alimenter la Palunette mais les différences de niveaux ne le permettent pas.
Les Enganes / La Palunette	ROEI24581	Enganes B1	Buse	Irrigation	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral	
Les Enganes	ROEI24582	Enganes M2	Martelière	Biodiversité - avifaune	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral (mars à juillet)	Alimente la Tamariçaise à l'Est des Enganes. Mise en eau pour favoriser la remise à sarcelle et une héronnière potentielle. Viser une hauteur d'eau d'environ 50 cm de mars à juillet puis laisser s'évaporer.
Le Pesquier	ROEI24583	Pesquier M3	Martelière	Biodiversité - avifaune	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral (janvier à décembre)	Alimente le Pesquier (mise en eau permanente pour un enjeu accueil d'oiseaux d'eau et activité de pêche récréative). Viser une hauteur d'eau de 50 cm au printemps, à tenir jusqu'à début juillet, puis laisser s'évaporer jusqu'à environ 30

<sup>6</sup> Le symbole « - » signifie que la donnée n'est pas présente. Une case non complétée vaut quant à elle, à une donnée manquante

						cm (niveau minimum).
Les Enganes	ROEI24584	Enganes M4	Martelière	Irrigation	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral	Alimente le Marais ouest par le porteau.
Marais ouest	ROEI24585	Marais ouest B1	Buse	Irrigation	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral	Gestion des niveaux d'eau par obstruction de la buse
Marais ouest	ROEI24586	Marais ouest B2	Buse	Irrigation	Pas d'entrée d'eau après le 15 mai pour conserver un marais temporaire. Ouverte en septembre	Martelière placée sur la buse occasionnellement pour empêcher l'entrée d'eau. Mise en eau en septembre jusque 20-25 cm max à l'échelle
Le Pesquier	ROEI24587	Pesquier M4	Martelière	Irrigation	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral	L'entrée d'eau privilégiée est celle du canal d'irrigation (eau du Rhône) par l'ouvrage ROEI24575. Cette connexion avec l'égout du Cazeau est néanmoins conservée de manière épisodique : entrée d'eau possible lorsque le canal d'irrigation ne suffit pas à alimenter le Pesquier.
Le Pesquier	ROEI24588	Pesquier station de pompage	Station de pompage	Irrigation	Ouverture irrégulière sur appel du garde littoral	Utilisation de la pompe devenue rare depuis les travaux 2021 permettant dorénavant l'arrivée d'eau par le canal d'irrigation du Sambuc par l'ouvrage ROEI24575

# LES UNITÉS HYDRAULIQUES COHÉRENTES (UHC)

“Les unités hydrauliques cohérentes (UHC), ou unités de gestion, sont des espaces délimités physiquement par des digues ou autres exhaussements (buttes, bosses, bourrelets de curage, chemins, routes). Une UHC est donc une portion continue du territoire, disposant d’une autonomie propre en termes de niveaux d’eau et d’au moins une entrée et une sortie d’eau (les deux pouvant être confondues)”.

Il peut s’agir d’un ou plusieurs compartiments appelés UHC dans lesquels les niveaux d’eau sont gérés de manière effective et maîtrisée par les acteurs locaux (dont la gestion en libre évolution, ou non intervention, choisies).

Les critères de délimitation permettent de fixer les limites des UHC. Ces limites sont différentes selon les façades maritimes.

## Critères de délimitation des UHC selon les façades maritimes

Façade atlantique	Façade méditerranéenne
<p>Une UHC est délimitée par différents critères cumulables ou non :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ L’altimétrie ;</li> <li>❖ Des digues ;</li> <li>❖ S’il existe une inertie entre 2 casiers via : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des bourrelets</li> <li>○ Des ouvrages d’art ponctuels</li> <li>○ Des connexions latérales rétrécies</li> </ul> </li> <li>❖ Et les régimes hydrologiques</li> </ul>	<p>Une UHC est délimitée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les mêmes conditions que sur la façade atlantique ;</li> <li>❖ Les fossés ;</li> <li>❖ Les routes ;</li> <li>❖ Et à défaut d’une délimitation physique voir la limite entre la végétation milieu humide et un autre type de végétation</li> </ul>

Dans le cadre de la nomenclature SANDRE, les UHC seront divisées en 3 groupes suivant la salinité : les marais doux (en dessous de 0,5 psu<sup>7</sup>) et les marais saumâtres (oligo-mésosalins allant de 0,5 à 18 psu), les marais salés (poly-euhalins de salinité au-dessus de 18 psu).

Nomenclature 980 « Salinité de l’UHC »			Nomenclature 317 « Degré de salinité »	
Libellé de l’élément	Code	Définition de l’élément	Libelle de l’élément	Définition de l’élément
Salé	1	Gestion des entrées / sorties d’eau de mer (ouvrages) – pénétration de l’eau de mer régulière (gestion ouvrage ou pleine mer moyenne de vive eau)	30 à 40 pour mille	<u>Euhaline</u> : eau totalement salée >30 psu
			18 à 30 pour mille	<u>Polyhaline</u> : eau fortement salée, de 18-20 à 30psu
Saumâtre	2	Gestion des entrées / sorties d’eau de mer (ouvrages) – pénétration de l’eau de mer régulière (gestion ouvrages ou pleine mer moyenne de vive eau)	5 à 18 pour mille	<u>Mésosaline</u> : eau moyennement salée, de 5-6 à 18-20 psu
			0,5 à 5 pour mille	<u>Oligohaline</u> : eau peu salée, de 0,5 à 5-6 psu
Doux	3		< 0,5 pour mille	

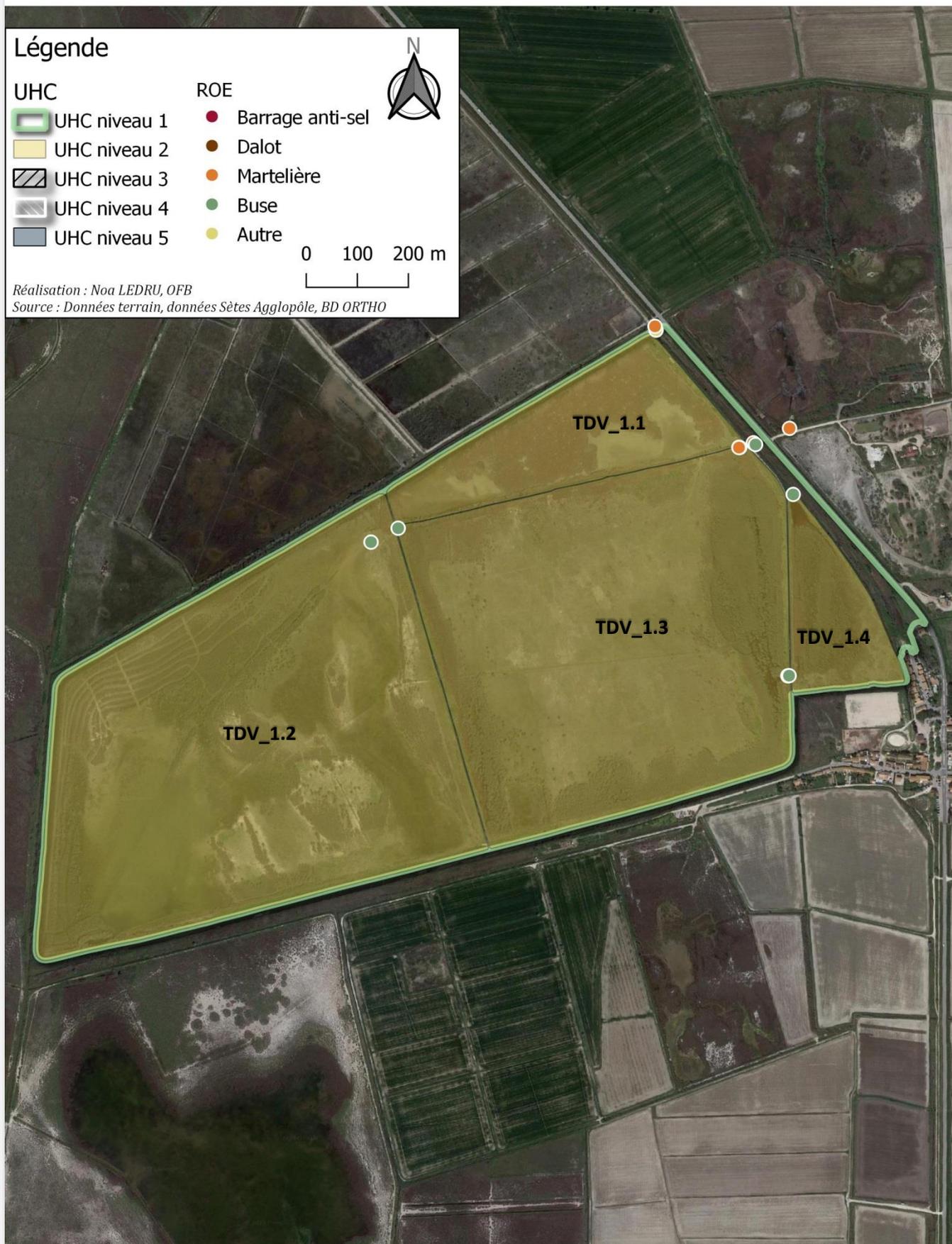
<sup>7</sup> PSU = Unité Pratique de Salinité

## LES UNITÉS HYDRAULIQUES COHÉRENTES (UHC)

Sont aussi recensés les types de gestion hydridraulique des différentes UHC donc la nomenclature est la suivante :

Libellé	Code	Définition
Géré	1	Maîtrise et contrôle actif (manœuvre d'ouvrage) ou passif (digues, seuils) du niveau d'eau et/ou des flux entrant et/ou sortant de l'UHC
Naturel	2	Soumis au marnage, impluvium ou crue sans maîtrise
Déconnecté	3	Déconnecté du réseau hydraulique (bassin ou groupe de bassin isolé ; réseau hydraulique interne isolé de l'extérieur : par exemple des terres cultivées ou drainées)
Sans objet	4	Zones artificialisées (propriétés du sol fortement modifiées, sur un pourcentage de surface significatif >30% (ex : imperméabilisation par une aire de parking en terre battue, cailloutis ou bitume, locaux techniques ou d'habitation, cours nues, aires de stockage...))
Non renseigné	5	Non renseigné (Information non disponible)

## Carte des unités hydrauliques cohérentes : secteur Marais du Verdier

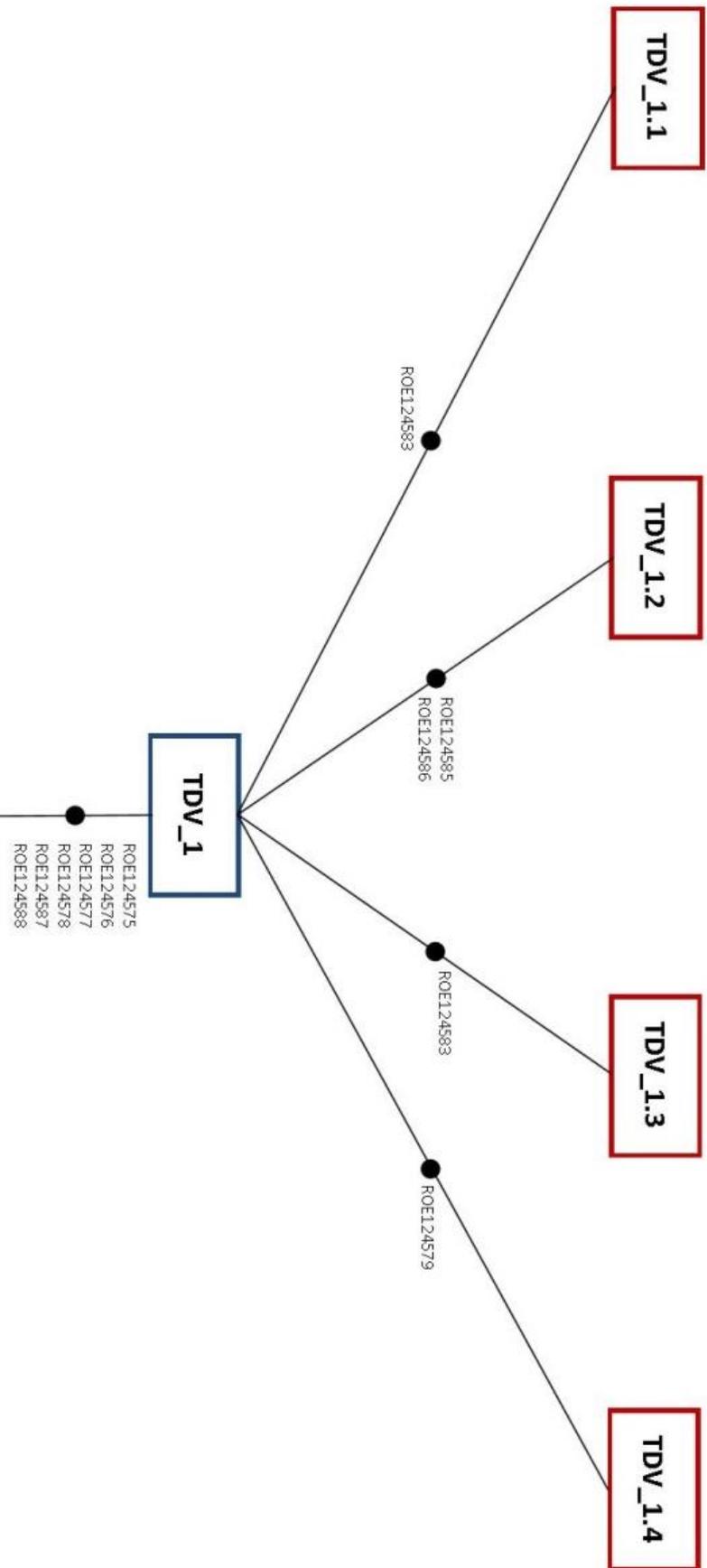


## LES UNITÉS HYDRAULIQUES COHÉRENTES (UHC)

Tableau caractérisant les unités hydrauliques cohérentes référencées dans le RPDZH :

Identifiant de l'UHC	Identifiant du milieu humide	Niveau de l'UHC	Salinité de l'UHC	Type de gestion hydraulique	Identifiant de l'UHC parent
TDV_1	ZH_TDV	1	2	I	-
TDV_1.1	ZH_TDV	2	2	I	TDV_1
TDV_1.2	ZH_TDV	2	2	I	TDV_1
TDV_1.3	ZH_TDV	2	2	I	TDV_1
TDV_1.4	ZH_TDV	2	2	I	TDV_1

# Logigramme Marais du Verdier



# LA BASE DE DONNEES DES OBSTACLES A L'ECOULEMENT (BDOE)

Identifiant ROE	Cote NGF		Montaison		Dévalaison		Arasement		Dérasement		Dispositif de franchissement
	Cote basse (m)	Cote haute (m)	Intérêt	Conformité	Intérêt	Conformité	Date	Conformité	Date	Conformité	
ROE124569											Absent
ROE124570											Absent
ROE124571											Absent
ROE124572											Absent
ROE124575											Absent
ROE124576											Absent
ROE124577											Absent
ROE124578											Absent
ROE124579											Absent
ROE124580											Absent
ROE124581											Absent
ROE124582											Absent
ROE124583											Absent
ROE124584											Absent
ROE124585											Absent
ROE124586											Absent
ROE124587											Absent
ROE124588											Absent
ROE124589											Absent
ROE124590											Absent
ROE124591											Absent
ROE124592											Absent
ROE124593											Absent

Identifiant ROE	Hauteur de chute à l'étiage		Avis technique		Priorisation			Règlementation		
	Hauteur (m)	Commentaire (date, opérateur,...)	Présence d'avis	Détail (précision, date, commentaire,...)	Démarche	Niveau	Ouvrage à la mer	Règlement d'eau	Statut administratif	Document
ROE124569								Non		
ROE124570								Non		
ROE124571								Non		
ROE124572								Non		
ROE124575							AUTRE (DCSMM)	Non		
ROE124576							AUTRE (DCSMM)	Non		
ROE124577							AUTRE (DCSMM)	Non		
ROE124578							AUTRE (DCSMM)	Non		
ROE124579								Non		
ROE124580								Non		
ROE124581								Non		
ROE124582								Non		
ROE124583								Non		
ROE124584								Non		
ROE124585								Non		
ROE124586								Non		
ROE124587							AUTRE (DCSMM)	Non		
ROE124588							AUTRE (DCSMM)	Non		
ROE124589								Non		
ROE124590								Non		
ROE124591								Non		
ROE124592								Non		
ROE124593								Non		

Nom du document	Thématique abordée
Association les Marais du Verdier, Plan de Gestion Marais du Verdier 2011-2015, Tour du Vala t/ Agence de l'eau Rhône Méditerranée / Région PACA, 2011.	Gestion du Marais du Verdier

Pour plus d'informations sur les caractéristiques du site, consultez la fiche lagune du Pôle-relais lagunes méditerranéenne :

**<https://pole-lagunes.org/les-lagunes/cartographie-interactive/>**